

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale extraordinaire des membres de la corporation d'Entreprendre Sherbrooke tenue le 18 juin 2025 à 20 h 28 au Quartier général de l'entrepreneuriat situé au 80 rue Wellington Sud, salle 3704, à Sherbrooke, Québec.

SONT PRÉSENTS

- | | |
|--|--|
| ▪ Jean-François Lalonde, président | ▪ Lucile Defays |
| ▪ Hélène Pelletier, trésorière | ▪ Nathalie Lehoux |
| ▪ Katia Cyr, secrétaire – <i>par vidéoconférence</i> | ▪ Samuel Nadeau |
| ▪ Vincent Cloutier | ▪ Marc-Antoine Samson – <i>par vidéoconférence</i> |
| ▪ Thomas Crozet | ▪ Philippe Cadieux, observateur |

SONT EXCUSÉS

- Étienne Villeneuve, vice-président
- Geneviève Bernier
- Marc-André Casault
- Pascale-Maude Gosselin

INVITÉS

- François Leduc, directeur général, Entreprendre Sherbrooke
- Mélissa Ferland, directrice générale adjointe, Entreprendre Sherbrooke
- Julie Lachapelle, adjointe de direction, Entreprendre Sherbrooke

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Jean-François Lalonde ouvre l'assemblée à 20 h 28 et souhaite la bienvenue aux membres.

2. PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Jean-François Lalonde et Katia Cyr agissent respectivement à titre de président et de secrétaire d'assemblée.

3. AVIS DE CONVOCATION ET QUORUM

L'avis de convocation ayant été envoyé à tous les membres en respect des règlements et la majorité des membres étant présents, la réunion est déclarée valablement constituée.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

AGE-20250618-003 Il est résolu à l'unanimité

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

5. **RATIFICATION DU RÈGLEMENT N° 2025-1 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**

CONSIDÉRANT QUE le 19 février 2025, les administrateurs du conseil d'administration ont procédé à la création de cinq comités au conseil d'administration d'Entreprendre Sherbrooke (résolution CA-20250219-009) ci-après nommés :

- comité d'audit;
- comité de gouvernance et de ressources humaines;
- comité de nomination de la direction et de mise en candidature des postes au conseil d'administration;
- comité d'évaluation de la direction générale;
- comité de financement;

CONSIDÉRANT QU' il est proposé de remplacer la section J. *Autres comités* des règlements généraux par la section proposée au dossier;

CONSIDÉRANT QUE le 23 avril 2025, les administrateurs ont demandé de réduire la composition du conseil d'administration de 14 à 13 membres (résolution CA-20250423-031);

CONSIDÉRANT QU' il est proposé de modifier l'article 1. *Composition* de la section F. *Le conseil d'administration* des règlements généraux par l'article proposé au dossier;

CONSIDÉRANT QUE les administrateurs du conseil d'administration ont adopté le règlement 2025-1 modifiant les règlements généraux de la corporation Entreprendre Sherbrooke lors de l'assemblée précédente de ce jour, comme présenté au dossier;

AGE-20250618-004 Il est résolu à l'unanimité

De ratifier l'adoption du règlement 2025-1 modifiant les règlements généraux de la corporation Entreprendre Sherbrooke, soit en remplaçant la version adoptée le 17 avril 2024 par la nouvelle version présentée au dossier.

6. **RATIFICATION DU RÈGLEMENT N° 2025-2 MODIFIANT LES LETTRES PATENTES**

CONSIDÉRANT QUE la réforme sur le développement économique a entraîné plusieurs changements au sein d'Entreprendre Sherbrooke;

CONSIDÉRANT QU' Entreprendre Sherbrooke désire modifier ses lettres patentes pour :

- réduire la composition du conseil d'administration de quatorze (14) à treize (13) administrateurs;
- ajouter à ses objets une activité supplémentaire pour lui permettre de promouvoir et d'investir dans le développement d'entreprises privées;
- ajouter une clause à ses autres dispositions afin de lui permettre d'acquérir et de détenir des actions de sociétés par actions, les vendre ou autrement en disposer;

CONSIDÉRANT QUE les administrateurs du conseil d'administration ont adopté le règlement 2025-2 modifiant les lettres patentes d'Entreprendre Sherbrooke lors de l'assemblée précédente de ce jour;

Il est recommandé de ratifier l'adoption du règlement 2025-2 afin :

- de demander au Registraire des entreprises de modifier les lettres patentes d'Entreprendre Sherbrooke et de délivrer des lettres patentes supplémentaires afin de modifier les éléments suivants :

Les pouvoirs et les objets

- Ajouter l'activité supplémentaire suivante : « *Promouvoir et investir dans le développement d'entreprises privées* »;

Les autres dispositions

- Ajouter la clause suivante: « *La personne morale peut acquérir et détenir des actions de sociétés par actions, les vendre ou autrement en disposer.* »;
 - Modifier le paragraphe ayant trait au nombre d'administrateurs comme suit : « *Le conseil d'administration est composé en tout temps de treize (13) administrateurs, ce nombre peut être augmenté conformément à l'article 87 de la Loi sur les compagnies* ».
- qu'Entreprendre Sherbrooke autorise Jean-François Lalonde et Hélène Pelletier, respectivement président et trésorière du conseil d'administration, à signer les documents requis aux fins de la demande de délivrance de lettres patentes supplémentaires.

7. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.



Jean-François Lalonde, président



Katia Cyr, secrétaire

**Assemblée générale extraordinaire des membres
Entreprendre Sherbrooke
18 juin 2025 à 19 h 30**

*Entreprendre Sherbrooke
80, rue Wellington Sud à Sherbrooke, bureau 3700 (3^e étage)
Salle du conseil*

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de l'assemblée – 1 min.**
2. **Président et secrétaire d'assemblée (information) – 1 min.**
3. **Avis de convocation et quorum (information) – 1 min.**
4. **Adoption de l'ordre du jour (décision) – 1 min.**
5. **Ratification du règlement n° 2025-1 modifiant les règlements généraux (décision) – 2 min.**
6. **Ratification du règlement n° 2025-2 modifiant les lettres patentes (décision) – 2 min.**
7. **Levée de l'assemblée**